COMBATTRE (N° 14) COMBATTRE
COMBATTRE COMBATTRE
Faites circuler. — Méfiez-vous des mouchards. — Ne dites jamais de qui vous tenez ce bulletin.

BG 111 C. 2. G. M. HOOVER LIBRARY

Après un an de guerre et d'occupation. — ESPOIR toujours !!

Il y a un an que les armées germaniques furent lancées — comme en 1914 — à l'assaut de notre pays qui ne demandait qu'à vivre en paix.

Ce fut la ruée dont tout le monde se souvient et la Belgique écrasée, une fois encore, par les soudarts d'Outre-Rhin.

Depuis lors, des familles pleurent les milliers de soldats et de civils tombés devant l'agresseur.

Des mères, des épouses, des fiancées attendent le retour d'êtres chers qui souffrent en captivité.

Les travailleurs, privés de toute liberté, sont réduits à la condition d'esclaves.

Des femmes, des enfants manquent du strict nécessaire pour se maintenir en vie.

Depuis les morts, jusqu'aux enfants que tenaille la faim, tous sont les victimes des régimes de dictature.

Les grandes organisations de défense et d'émancipation que les salariés avaient créées, ont été mises, par l'occupant, dans l'impossibilité d'agir.

Le P. O. B., par la trahison socialiste et nationale de son président, l'ignoble De Man, est condamné au mutisme.

La C. G. T. B., elle, a dû céder la place à l'U. T. I. M., soit-disant syndicat unique créé par des saltimbanques aplatis devant les allemands et prêts à toutes les vilenies pour servir les envahisseurs.

Cependant, on aurait tort de désespérer. — Des temps meilleurs viendront et l'avenir sera certainement moins noir que ne le laissent croire à d'aucuns les évènements actuels.

Nous voulons, et vous le voulez très certainement avec nous, un avenir de paix, de bien-être et de liberté !

Mais encore faut-il le préparer et c'est ce qui nous a amené à présenter aux réflexions de tous ceux qui peinent et qui souffrent, le *Programme de réalisations* qu'on lira ci-après.

On comprendra aisément que dans les circonstances très difficiles que nous vivons, nous n'ayons ni les moyens, ni les possibilités de distribuer ce « programme » à des centaines de milliers d'exemplaires.

C'est pour cette raison que nous insistons particulièrement auprès de ceux qui seront favorisés par la distribution, *de faire circuler le « Bulletin » dans leur entourage.*

Si on le veut, nos dix mille « papiers » seront lus par cent mille, par un million de travailleurs.

Nous comptons sur la bonne volonté de tous.

Brux. straat XIV (1941)

Mots d'Ordre Syndicaux

LIBERTÉ - TRAVAIL - SÉCURITÉ

1) Dès la restauration des libertés constitutionnelles, qui suivra immédiatement le départ des troupes allemandes, *les travailleurs rallieront en masses compactes leurs organisations syndicales d'avant-guerre.*

2) Ils retrouveront en elles l'instrument de leur *émancipation économique et d'une amélioration conditions de vie* morales et matérielles.

3) La préoccupation fondamentale des syndicats sera de *soustraire l'économie à la domination désordonnée du capital,* qui a livré le monde à ces *deux calamités : la guerre et le chômage ;* la guerre, abominable produit du capitalisme conquérant des pays totalitaires ; le chômage, cette absurdité révoltante à laquelle le capitalisme conservateur s'est montré, depuis plus de vingt ans, incapable de soustraire des millions de travailleurs, voués ainsi à la misère dans un monde qui présentait par ailleurs tous les éléments d'une prospérité débordante.

En d'autres termes, la guerre aura été le seul remède opposé par le capitalisme conquérant au chômage engendré par le capitalisme conservateur.

C'est devant cette sinistre incapacité que les travailleurs, qui n'ont eu jusqu'ici dans l'économie qu'un rôle entièrement subordonné, sont maintenant fondés à réclamer un rôle dirigeant. Ils auront toutefois la sagesse de ménager les transitions nécessaires en se contentant pour l'instant de partager collectivement la direction générale de l'économie avec les chefs d'entreprises. Ceux-ci apporteront, dans cette association, leur expérience et leur compétence technique particulières ; tandis que les syndicats ouvriers y apporteront, avec d'autres compétences particulières, la volonté de faire prévaloir l'intérêt général sur le profit personnel, source des désordres actuels.

L'intérêt général : c'est *tout le monde au travail* et c'est *une production sans cesse accrue dans la paix internationale et dans la liberté.*

4) Toute production doit avoir *des débouchés,* soit dans le pays même, soit à l'extérieur.

A mesure que s'élèvera la production du travail, les syndicats ouvriers réclameront *des augmentations du pouvoir d'achat des travailleurs.* C'est ainsi que se développera le marché intérieur.

Cependant, comme pour certaines consommations d'ordre intellectuel, il faut non seulement un pouvoir d'achat mais aussi des loisirs, les syndicats ouvriers reprendront également leur action traditionnelle pour une *diminution du temps de travail salarié,* liée à l'augmentation de la productivité

C'est ainsi que l'expansion continue du marché intérieur contribuera à absorber une production régulièrement accrue. Cependant *les travailleurs auront la sagesse de ne pas pousser leurs revendications au delà des limites de prix de revient où il ne serait plus possible à l'économie belge de participer avec succès au commerce international*

En conséquence, voici quelle sera la politique des syndicats ouvriers concernant les salaires et la durée du travail :

5) *Salaires progressifs.* Fixation immédiate d'*un minimum de salaire* permettant à un travailleur de vivre décemment, compte tenu du coût de la vie au moment de la libération du territoire. Tout manœuvre adulte devra recevoir au moins ce minimum. Des tarifs plus élevés tenant compte des degrés de qualification professionnelle, feront l'objet de négociations paritaires sur la base du salaire minimum.

Ensuite les salaires varieront : 1° de façon automatique en fonction du coût de la vie ; 2° par l'effet de négociations paritaires en fonction des accroissements de productivité, compte tenu des exigences du marché international.

6) *Durée du travail* La semaine de 48 heures sera reconnue comme le régime normal pour une

C. 2. G. M.

première période de reconstruction. Aussitôt réparés les dégâts de la guerre, de nouvelles réductions interviendront dont on ne peut actuellement prévoir le rythme. Celui-ci dépendra : 1° de l'augmentation de la productivité, 2° de la situation du marché international, 3° de la préférence que marqueront collectivement les travailleurs dans la répartition des avantages de la productivité accrue entre l'augmentation des salaires d'une part et la diminution de la durée du travail de l'autre.

Le problème des *congés payés* sera traité dans le même esprit, à savoir celui d'une élévation incessante du niveau de vie des travailleurs en liaison avec le progrès économique. En conséquence les travailleurs ne négligeront rien pour augmenter sans cesse la productivité du travail, source de toute richesse.

7) *Le développement effectif de toutes les capacités ouvrières* est la clé de tout progrès, général ou individuel.

Progrès général : c'est seulement par une haute *capacité professionnelle de ses travailleurs* que la Belgique acquerra dans le domaine des échanges internationaux, par la qualité de ses produits, une place éminente qui assurera sa prospérité ; c'est aussi le développement de la culture générale des travailleurs qui donnera pleine efficacité à leur participation organique à la gestion des affaires publiques.

Progrès individuel : de hauts salaires ne peuvent être le prix que d'une haute qualification professionnelle, celle-ci étant en outre une condition essentielle de la joie au travail ; les hauts salaires sont aussi un élément important du bonheur familial, cependant que le développement des capacités de culture générale élève toutes les jouissances intellectuelles qui sont le propre d'une vie pleinement humaine.

C'est pourquoi les syndicats réclameront pour la jeunesse ouvrière *le développement de l'enseignement technique et général*. La fréquentation d'une école de plein exercice devra *être obligatoire jusqu'à 16 ans*.

8) Pour vivre convenablement, il faut aussi de bons logements. Les travailleurs réclameront la suppression des taudis et la construction systématique d'*habitations ouvrières*, ainsi que le développement des *travaux publics d'hygiène* dans toutes les communes du pays (canalisations d'eau, de gaz, d'électricité et d'égouts).

L'exécution de ces travaux constituera une réserve d'occupation pour les chômeurs, infiniment plus utile que les camps de travail obligatoires dont nous ne voulons pas.

9) Les syndicats ouvriers veilleront aussi à la *sécurité* et à la *moralité des lieux de travail*. Ils réclameront : 1° une réglementation appropriée ; 2° une participation de délégués syndicaux au contrôle de l'application de cette règlementation, comme d'ailleurs de toute la législation du travail.

En dehors des agents officiels des services de protection du travail, ayant droit de verbaliser, les *syndicats ouvriers* reconnus comme représentatifs *devront obtenir le droit pour leurs propres délégués de pénétrer dans les ateliers et autres lieux de travail*, pour faire rapport à l'autorité compétente sur les manquements qu'ils constateraient.

10) Les travailleurs reclameront enfin la *securité du lendemain*. Ils veulent être mis désormais à l'abri des atteintes immédiates de la misère par un *système complet d'assurances sociales*. Accidents du travail, maladies professionnelles ou autres invalidité, vieillesse, chômage ; en toute circonstance où le travailleur est privé de son gagne-pain, il doit recevoir une juste indemnité, en même temps que les soins que nécessite son état.

11) De même tout accroissement de famille doit être pour le travailleur une source de joie et non de gêne et de misère. En conséquence le régime des *allocations familiales* sera développé. Dès le premier enfant, il convient d'ajouter au salaire une allocation substantielle. Des allocations familiales seront aussi ajoutées à toutes les indemnités d'assurances sociales.

12) Tous ces services sociaux devront être coordonnés et simplifiés, de façon à *réduire le poids mort des frais d'administration*. Les travailleurs et les chefs d'entreprises seront associés paritairement à cette administration.

13) Pour pouvoir réaliser ce programme de progrès social, les travailleurs exigeront le rétablissement et la sauvegarde des *libertés constitutionnelles* au premier rang desquelles ils placent la liberté d'association, de réunion et de coalition. Ils s'efforceront de résoudre par la *conciliation* ou *l'arbitrage* leurs différents avec les employeurs ; mais ils veulent maintenir intact le *droit de grève*, suprême recours contre les iniquités.

14) Enfin, il faut noter que si l'unification du mouvement syndical est souhaitable à plus d'un point de vue, elle ne peut se réaliser que dans la *liberté la plus absolue* et par la volonté des travailleurs syndiqués. C'est pourquoi les travailleurs répudient de la façon la plus formelle l'U. T. M. I. et toutes les soi-disant organisations créées à l'instigation des autorités occupantes pour servir les intérêts impérialistes de l'hitlérisme.

Cependant, de même *que l'unité d'action* s'est avérée indispensable avant la présente guerre, en diverses circonstances, elle sera encore d'un très grand poids lorsque le syndicalisme aura recouvré son indépendance et en vue d'en faciliter la réalisation, la Confédération Générale du Travail de Belgique (C. G. T. B.) et la Confédération des Syndicats Chrétiens (C. S. C.) — à l'exclusion des traîtres qui auront collaboré avec l'ennemi — constitueront entre elles, *un Comité d'Acton Commune* auquel d'autres groupements authentiquement syndicaux et ouvriers pourront éventuellement être admis à participer.

15) En résumé, les travailleurs veulent retrouver : 1° *la liberté* de se syndiquer dans le cadre de la liberté constitutionnelle d'association ; 2° *la liberté* pour les syndicats d'agir, indépendamment de toute tutelle gouvernementale, pour la défense des intérêts ouvriers. Ceci n'exclurait pas l'établissement d'un statut légal qui permettrait aux syndicats, sans rien aliéner de leur liberté, de jouir de certaines *prérogatives d'ordre public*, telles que la désignation de délégués dans les diverses commissions paritaires d'intérêt économique ou social, ou encore l'exercice du contrôle visé au point 9.

Ainsi se développera la *participation effective du travail* dans les organes de la démocratie. Elles auront pour effet d'assurer aux travailleurs le bien-être et la *sécurité* de leur existence.

16) L'amélioration des conditions d'existence des travailleurs ne peut se faire que dans la paix et sur un *front international unique*. Si les travailleurs de certains pays restent en arrière, leurs mauvaises conditions de travail empêchent de nouveaux progrès dans les pays plus avancés ou mettent en péril les progrès déjà réalisés. C'est pourquoi les syndicats ouvriers réclament la reconstitution d'une *Société des Nations* et d'une *Organisation internationale du travail*.

Vu l'interdépendance absolue du progrès économique et du progrès social, l'Organisation internationale du travail devra être chargée d'assurer la collaboration des nations aussi bien en matière économique qu'en matière sociale.

La justice sociale et l'ordre économique international seront les bases de la paix.

LIBERTÉ, TRAVAIL et SÉCURITÉ !